
Adresse des membres du directoire du district de Pons (Charente-Inférieure) qui se félicitent du décret du 18 floréal, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du directoire du district de Pons (Charente-Inférieure) qui se félicitent du décret du 18 floréal, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 10;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24827_t1_0010_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Restés à votre poste, continués a bien meriter de la Patrie en déjouant les manœuvres libéricides, en punissant les conspirateurs et les traitres, et vous aquerrés par là le titre glorieux de sauveur de la République ».

GRANET (*présid.*) [et 2 signatures illisibles].

11

Les membres composant le directoire du district de Pons, département de la Charente-Inférieure, adressent à la Convention nationale les mêmes félicitations, et lui assurent qu'ils sont entièrement dévoués à la représentation nationale.

Mention honorable, et insertion au bulletin (1).

[Pons, 17 prair. II] (2).

« Citoyens Representans

Robespierre et Collot d'herbois échappent au fer d'un Cruel assassin, c'est un nouveau triomphe pour la République dont nous sentons tout le prix avec les bons Républicains.

Mais nos expressions vous peindraient faiblement l'horreur que nous inspire le Crime de l'abominable Ladmiral; Ce monstre dirigea ses coups contre la liberté, lorsqu'il médita d'assassiner ses plus zélés défenseurs; Ce Monstre voulut égorger le peuple français en entier, lorsqu'il ôsa porter une main parricide sur la Représentation Nationale. Qu'il tombe donc sous le glaive de la Justice, ce Scélérat que la Nature Réprouve! que sa mémoire soit en exécration à tous les cœurs vertueux! Périissent avec lui tous les vils agens du Ministre d'un imbécille Roi et tous les Stipendiés du forcené Cobourg, Et puisqu'enfin elle est découverte Cette faction étrangère, ennemie de toutes les Vertus et qui se nourrit de Crimes, vous l'annéantirez, vous la ferez disparaître du Sol de la liberté.

Pour Nous, Citoyens Représentans, fiers de notre Liberté, fiers de Votre Courage infatigable, nous Vous jurons de continuer à Seconder, de tous nos efforts, vos nobles et pénibles travaux. Compter sur notre ardent patriotisme, sur notre activité à presser l'exécution des loix, sur notre Surveillance à découvrir les traîtres, les factieux, les intrigans et à déjouer Leurs perfides projets; Restez inébranlables au Sommet de la Sainte Montagne, n'en descendez que lorsque la France libre et heureuse aura anéanti les Tyrans de L'Europe. au signal du moindre danger, nous entourerons la Montagne et les Scélérats ne parviendront jusqu'à vous qu'après nous avoir égorgé.

Votre Décret du 18 floréal est le triomphe de la Raison et de la Vertu, Vous avez formé les plus brillantes destinées de la France, en la sauvant des Crimes de l'athéisme. Le Peuple Reconnaisant Vous bénit de toutes parts, il Vous nomme ses libérateurs, Le Crime seul est muet ou s'exhale en murmures ».

PELLIGNEAU fils (*présid.*), GEOFFROY, BOSCHE [? ou Basche?], BARTHELEMY (*agent nat.*).

(1) P.V., XL, 3.

(2) C 308, pl. 1195, p. 9.

12

Par une autre lettre, les mêmes administrateurs annoncent à la Convention nationale qu'ils lui offrent, au nom des citoyens de leur ressort, pour les braves défenseurs de la patrie, les effets ci-après: 1.640 chemises, 89 paires de bas, 241 paires de souliers, 40 paires de guêtres, un drap de lit, 2 paires de culottes, 2 habits complets, un habit, une veste, un bonnet de police, 2 coupons d'étoffes, 208 liv. en numéraire et 253 liv. 5 s. en assignats. Ces effets, disent ces administrateurs, sont tout prêts à être envoyés à la destination qui nous sera indiquée, et terminent par dire que leurs concitoyens ne se borneront pas à cette légère offrande; qu'ils sentent que les Français qui n'ont pas la gloire de combattre la tyrannie, doivent travailler sans relâche à l'entretien des généreux soldats de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pons, 17 prair. II] (2).

« Citoyens Representans

Les braves défenseurs de la liberté repoussent, sur tous les points de la République les féroces satellites des brigands couronnés. La Vendée se purge insensiblement, les Anglais et les Autrichiens ont mordu la poussière, les Espagnols vaincus fuient, comme de vils troupeaux, devant nos fiers Républicains; partout la France retentit des chants de la victoire et c'est dans ces heureuses circonstances que nous pouvons vous offrir, pour nos frères d'armes, 1640 chemises, 422 paires de bas, 241 paire de souliers, 40 paires de guêtres, 1 drap de lit, 2 paires de culotes, 2 habits complets, 1 habit, 1 veste, 1 bonnet de police, 2 coupons d'étoffe, 208 liv. en numéraire, et 233 liv. 5 s. en assignats. Ces objets sont déposés dans les magasins de l'administration et proviennent de dons patriotiques faits par les Sociétés populaires et les communes de ce District. Nous les tenons prêts à être envoyés à la destination qui nous sera indiquée.

Nos consitoyens ne se borneront point à cette légère offrande, les souscriptions en faveur de nos frères d'armes sont toujours ouvertes; il est bien juste, citoyens représentans, que ceux qui n'ont pas la gloire de combattre la tyrannie, travaillent à l'entretien des généreux soldats de la République ».

PELLIGNEAU fils (*présid.*), GEOFFROY, DROUET, BARTHELEMY [et 1 signature illisible].

13

La société populaire de l'Isle-Jourdain félicite la Convention nationale sur ses travaux, & lui témoigne sa joie de ce que deux de ses membres ont échappé au fer libéricide des contre-révolutionnaires, et des succès que l'ar-

(1) P.V., XL, 3. B⁴ⁿ, 4 mess. (1^{er} suppl^t.); J.Fr., n° 638.

(2) C 308, pl. 1188, p. 1 et 2.